BULLETIN N°17 – *Octobre 2006*

OBSERVATOIRE
des Vacances et des Loisirs
des Enfants et des jeunes

Les 5-19 ans et les vacances en 2004

Types de pratiques et accessibilité

Après une année 2005 marquée par la publication de l'étude sur l'image des centres de vacances et l'élargissement de l'OVLEJ à de nouveaux membres, 2006 restera une année tout aussi déterminante. En raison d'une part, des travaux menés sur un sujet trop peu étudié : les pratiques de vacances des enfants et des jeunes. L'OVLEJ a en effet traité et analysé, pour les 5-19 ans, les données recueillies en 2004 par l'INSEE et la Direction du tourisme sur les vacances des Français. Nous en présentons ici les principaux résultats.

Parallèlement, le développement institutionnel initié l'an dernier connaît une nouvelle évolution qui marque notre volonté de développer un outil d'observation et de prospective à la hauteur des enjeux et des réponses à apporter pour l'enfance et la jeunesse. En cohérence avec cette volonté, l'OVLEJ a décidé de rejoindre l'Observatoire de l'enfance et de mutualiser les moyens et les expériences dont nous disposons respectivement.

L'Observatoire de l'enfance s'appuie désormais sur la MGEN, les PEP, la Ligue de l'enseignement, la MAIF, la CASDEN et la MAE auxquels se sont associés à présent les CEMEA, les Francas et l'OVLEJ constitué par La JPA, l'UNAT et la CCAS. En cohérence avec ses engagements fondateurs, l'OVLEJ pourra ainsi poursuivre ses réflexions et ses travaux au sein de l'Observatoire de l'Enfance et apporter sa contribution spécifique sur les loisirs et les vacances.

Jacques Chauvin

Président de l'OVLEJ

Enjeu éducatif, social et économique, les vacances des enfants et des jeunes sont pourtant peu étudiées. On appréhende mal la diversité des pratiques et leur accessibilité, c'est ce que soulignaient les derniers rapports du Conseil National du Tourisme et du Conseil Economique et social réalisés sur le sujet (Mitrani 2001, Brill 2002). Les données disponibles sont anciennes (Crédoc 1999, INSEE 1999 paru en 2001), partielles (CSA/Francas 2000, Irédu 2000) ou trop générales pour permettre aux acteurs et aux pouvoirs publics de développer une offre et des politiques adaptées. Ainsi, on ne connaît pas les caractéristiques du public accueilli en séjour collectif en dehors de sa répartition par tranche d'âge ni l'impact des aides sur la fréquentation de ces séjours ou sur le départ en général.

L'enquête réalisée en 2004 par l'INSEE et la Direction du Tourisme sur les vacances des Français offrait l'opportunité de réactualiser et approfondir les connaissances sur le sujet. En réponse à l'appel d'offres des commanditaires de cette enquête, l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) a proposé de traiter et d'analyser les données concernant les 5-19 ans. L'objectif est de caractériser les différents types de pratiques observées, départ ou non départ, vacances en famille ou départs sans les parents, dans un cadre collectif ou non collectif, et de dégager les facteurs déterminant celles-ci. Ce dernier numéro du Bulletin de l'OVLEJ présente les principaux résultats de cette étude en s'attachant plus particulièrement aux non partants et à l'analyse de la fréquentation des séjours collectifs.

Sources

Les données présentées sont issues de l'enquête « vacances » réalisée en Octobre 2004 par l'INSEE avec la Direction du Tourisme dans le cadre des enquêtes permanentes des conditions de vie des ménages (EPCV). Menées trois fois par an, celles-ci comportent une partie fixe (dite «indicateurs sociaux ») et une partie variable. Nous avons également eu accès aux données de la précédente enquête de ce type sur les vacances, qui date de 1999. En octobre 2004, 5 901 ménages en France métropolitaine ont répondu sur l'ensemble de leurs déplacements entre le 1er Octobre 2003 et le 30 septembre 2004. Tous les membres du ménage ont été interrogés y compris les enfants, soient 2 879 enfants et jeunes de 5 à 19 ans. Un calcul de pondération permet de rapporter les résultats obtenus à la population de référence, soit pour les 5-19 ans, 11 067 307 enfants et jeunes. Pour 1999, les données traitées portent sur un échantillon de 2 904 enfants et jeunes représentant 11 224 192 5-19 ans.

Les vacances en famille : Un modèle dominant

Sur les 11 millions d'enfants et de jeunes concernés par l'enquête, **74.5 % sont partis en vacances en 2004**, au sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme (voir ci-dessous encadré Définitions). **Les vacances en famille sont les plus répandues** : 59.5 % des 5-19 ans en ont bénéficié en 2004, soit 80 % des partants. Plus de la moitié des « vacanciers » (53 %) n'ont d'ailleurs pas connu d'autre mode de séjour.

Le contenu et l'organisation des vacances familiales s'avèrent relativement similaires quels que soient les milieux sociaux[1]. « *Se retrouver en famille* » en constitue évidemment la première motivation principale (32 % des ces séjours), suivie par « *voir des parents et amis* » (23 %).

Ce type de vacances est donc majoritairement et souvent exclusivement, consacré à la sociabilité familiale ou amicale : celle-ci motive au total 47.5 % des séjours en famille et 25 % n'ont pas d'autres finalités. L'objectif est ensuite de se reposer (pour 26 % de ces séjours). Si les activités sportives ou culturelles sont rarement considérées comme l'objectif de ces vacances en famille (pour 18 et 11 % de ces séjours), elles sont en revanche pratiquées. Les enfants et les jeunes ont, pour la plupart, fait du sport ou effectué des visites dans ce contexte (pour 57 % et 39 % de ces séjours).

L'organisation de ces vacances est encore plus caractéristique : les ménages n'ont recours à aucun intermédiaire (dans 90 % des cas), la voiture est le mode de transport privilégié (83 %) pour se rendre au bord de la mer (41 % des séjours), moins fréquemment à la campagne (23 %) ou à la montagne (22 %).

L'hébergement est non marchand[2] pour la moitié des séjours ou locatif pour 23 % d'entre eux. Il varie, mais faiblement, avec le niveau de vie des ménages[3] : les plus défavorisés (appartenant au quart de la population aux revenus les plus bas) utilisent plus souvent l'hébergement non marchand et le camping (59 % et 16 % des séjours de ces ménages contre 48 % et 5 % pour les ménages appartenant au quart le plus aisé). Ils ont en revanche moins fréquemment recours aux locations, gîtes ou hôtels (20 % contre 37 %).
C'est la destination qui fait l'objet de la plus grande disparité[4]. Alors que seuls 18 % des séjours familiaux se déroulent à l'étranger, cette proportion s'élève à 51 % quand le père est lui-même né en dehors du territoire français. Il s'agit le plus souvent (71 % de ces séjours à l'étranger) de vacances dans la famille proche.

Pratique majoritaire, homogène dans son contenu et son organisation, les vacances en famille représentent aujourd'hui un modèle social dominant. Mais leur accès apparaît soumis à de fortes inégalités sociales et économiques.

[1] *Les test statistiques utilisés (chi-deux, V de cramer) montrent une relation mais de très faible intensité (V de cramer <.100, en dessous de .200 on considère que la relation est trop faible) entre les variables décrivant l'organisation, le contenu et les motifs des séjours en famille et les caractéristiques socio économiques des ménages (revenu, niveau de vie, PCS, niveau d'études des parents).* [2] *Résidence principale de parents ou d'amis (31.2 % des séjours), résidence secondaire de parents ou d'amis (12.2 %) ou celle du ménage (6.4 %)* [3] *Le lien est de plus forte intensité que pour les caractéristiques précédentes mais reste relativement faible (V de cramer =.161). Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.*
[4] *V de cramer=.220 pour le pays de naissance du père et .250 pour celui de la mère.*

Définitions

Vacances : selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, on appelle vacances depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins 4 nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus les déplacements professionnels, voyages d'étude, les séjours pour raisons de santé dans des établissements spécialisés. Ne sont donc pas considérés comme des vacances les déplacements d'agrément de moins de 4 nuits ou les week-ends. Toutefois, l'enquête 2004 interrogeait les ménages et leurs membres non seulement sur leurs vacances mais également sur ces courts séjours et les week-ends réguliers.
Séjour : il s'agit de séjour effectué sur un même lieu par une même personne, un déplacement peut comporter plusieurs séjours.
A partir des données disponibles, l'OVLEJ a cherché à identifier des types de vacances.
Vacances en famille : est considéré comme partant en vacances familiales, un enfant ou un jeune ayant effectué au moins un séjour, avec au moins un de ses parents. La distinction entre des séjours avec un seul ou les deux parents, l'ensemble ou une partie de la fratrie n'est pas prise en compte ici.
Départ sans les parents : est considéré comme partant sans ses parents, un enfant ou un jeune ayant effectué au moins un séjour sans aucun des deux parents, mais avec ou sans ses frères ou sœurs.
Séjours collectifs : l'enquête ne comportait pas de question spécifique sur la fréquentation de séjours collectifs ou centres de vacances. Nous avons construit cette variable en croisant pour des enfants et des jeunes partant sans leurs parent, les modes d'hébergement (club ou village de vacances de type associatif, auberge de jeunesse, tente ou autre) et l'intermédiaire (association, organisme pour jeunes, mairie, comité d'entreprise ou autre organisme). L'effectif obtenu est comparable à celui de la fréquentation des séjours collectifs enregistrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour la même année.

Mais un accès socialement inégal

Bénéficier de vacances familiales dépend en effet fortement des caractéristiques socio-économiques du ménage : budget, revenu, profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS).

Le budget annuel alloué aux vacances par les ménages s'avère le plus déterminant[1]. **En dessous de 600 € annuels** (22 % des 5-19 ans concernés), **les enfants et les jeunes partent moins en famille que les autres.** Ils ne sont que 33 % à bénéficier de ce type de séjours quand le budget vacances est inférieur à 300 € (11 % des 5-19 ans) et 67 % entre 300 et 600 €. A l'opposé, 95.7 % des enfants vivant dans un ménage qui consacre 3 600 € aux vacances (15 % des 5-19 ans) partent en famille.

Bien entendu, ce budget vacances dépend des revenus du ménage[2] : le seuil des 600 € annuels n'est pas dépassé pour 73 % des enfants et des jeunes vivant dans un ménage dont les ressources annuelles sont inférieures à 27 000 € (52 % des 5-19 ans sont concernés). Le revenu est d'ailleurs le second facteur influant sur les départs en famille[3] **:** en dessous de 15 000 € (soit 15 % des 5-19 ans), seuls 50 % des 5-19 ans partants bénéficient de vacances en famille et jusque 23 000 € annuels cette proportion atteint seulement 70 % (soit 37 % des 5-19 ans).

Si l'on considère le niveau de vie[4], **les vacances familiales apparaissent difficilement accessibles** pour les enfants vivant dans un ménage appartenant au quart de la population le plus défavorisé, soit **35 % des 5-19 ans** : ce type de séjour concerne 65 % de cette tranche de niveau de vie contre 80.5, 87 et 94.4% pour les tranches supérieures.

Aux inégalités économiques s'ajoutent des inégalités sociales. Parmi les vacanciers, 94 % des enfants de cadres partent en famille, 74 et 73 % des enfants d'employés et d'ouvriers et 61 % des enfants d'agriculteurs[5]. A ressources égales[6], le budget varie en effet selon la catégorie sociale et l'occupation de la mère. Ainsi, pour un revenu annuel entre 23 et 27 000 €, les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs bénéficient plus fréquemment d'un budget inférieur à 300 € (22 % et 54 % d'entre eux), les enfants d'employés entre 300 et 600 € (28.7 %) et de cadres entre 1800 et 2700 € (39 %). Ce budget est également plus élevé quand la mère exerce une activité professionnelle (entre 600 et 900 €) que si elle est au foyer ou inactive. Si les inégalités en termes de ressources financières s'avèrent prédominantes, interviennent également **des facteurs d'ordre culturel ou liés à l'organisation familiale du temps**.

Partir sans ses parents

Si les vacances en famille constituent le mode de séjour le plus fréquent, **les départs sans les parents concernent 35 % des 5-19 ans, soit près de la moitié de ceux qui bénéficient de vacances (47 %).** Plus de 3 850 000 enfants et jeunes sont ainsi partis au moins une fois seuls ou avec leurs frères et sœurs.

On observe quatre paliers dans cet accès à l'autonomie[7]. Avant 8 ans ces départs sont minoritaires (28 à 34 % des enfants). Ils deviennent plus fréquents à partir de 8 ans et concernent 43 à 47 % des pré-ados jusque 13 ans. Cette proportion s'élève à **plus de 50 % des 14 ans à 16 ans, pour atteindre près de 60 % à 17-18 ans.** Et à 19 ans, ce sont les deux tiers des jeunes qui partent sans leurs parents. Entre 8 et 17 ans, ce type de séjour complète le plus souvent les vacances familiales (pour 30 à 35 % des partants de cette tranche d'âge). A partir de 18 ans, on ne cumule plus les deux modes de vacances et on commence à privilégier les départs en autonomie (37 % des partants de cet âge). Enfin à 19 ans, on prend son indépendance (plus de moitié partent seulement sans leurs parents).

A la différence des vacances familiales, les départs sans les parents apparaissent peu dépendants du revenu et du milieu social, le budget vacances du ménage intervient mais plus faiblement[8]. Les séjours « autonomes » sont toutefois plus fréquents parmi les partants aux deux extrémités de l'échelle des budgets : quand la somme allouée est inférieure à 300 € (75 % des enfants concernés) et supérieure à 2700 € (47 % contre un tiers pour les tranches intermédiaires). **Se distinguent deux types de population et de pratiques : ceux qui partent exclusivement sans leurs parents** (20 % des partants soit 15 % des 5-19 ans) **et ceux qui cumulent vacances familiales et départs « autonomes »** (27 % des partants soit 20 % des 5-19 ans).

Les caractéristiques socioéconomiques des ménages les opposent[9]. On part seulement sans ses parents plus fréquemment quand le revenu annuel est inférieur à 15 000 € (plus de 50 % des partants), quand le budget vacances inférieur à 600 € (67 %) ou quand le chef de famille agriculteur (39 %). A l'inverse, le cumul des deux modes de séjours concerne plutôt les enfants de cadres (37 % d'entre eux), bénéficiant d'un revenu supérieur à 46 000 € (près de la moitié d'entre eux) ou d'un budget supérieur à 1800 € (37 %). A un niveau intermédiaire (budget entre 900 et 1800 €, revenu entre 23 et 46 000 €), les vacances sont familiales sont privilégiées mais elles constituent le seul mode de départ des enfants (pour plus de la moitié des partants).

[1] V de cramer = .464 [2] V de cramer = .248 [3] V de cramer = .331 [4] V de cramer = .275 [5] V de cramer = .311
[6] Corrélation partielle significative à .000 pour l'occupation de la mère et à .002 pour la catégorie sociale. L'âge des enfants et le niveau d'études de la mère interviennent également mais il ne s'agit que de tendances (p=0.52 et p=.061). [7] V de cramer = .210 [8] .135 pour le revenu et .153 pour la PCS, .230 pour le budget. [9] .346 pour le budget, .266 pour le revenu, .241 pour la PCS.

Mode d'accès progressif à l'autonomie, les vacances sans les parents apparaissent pour les enfants les plus défavorisés, comme une forme de compensation de vacances familiales empêchées pour des raisons essentiellement économiques. Dès qu'ils peuvent, les ménages privilégient d'ailleurs les départs en famille qui deviennent alors le seul mode de vacances des enfants (53 % des partants). Seuls les plus aisés peuvent permettre à leurs enfants de vivre les deux types d'expériences.

Dans ce contexte, comment se situent les « colos », appelées aujourd'hui séjours collectifs ? Séjours sans les parents mais encadrés, permettent-ils un accès plus précoce au départ autonome ? Dans le contexte de l'après-guerre où le départ est encore le fait d'une minorité jusqu'au milieu des années 90, les « colos » étaient considérées comme un mode d'accès privilégié aux vacances pour tous les enfants. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Partir en colo

En 2004, près de 930 000 enfants et jeunes ont fréquenté les « colos », soit **8.4 % des 5-19 ans et 11.3 % des partants** ; 85 % ont effectué un seul séjour, 12 % 2 séjours et 3 % 3 séjours ou plus[1].

Près d'un tiers (31 %) de ces usagers des colos ont entre 14 et 16 ans (vs 21 % des 5-19 ans), 23 % sont âgés de 8 à 10 ans (18 % parmi les 5-19 ans), 24 % de 11 à 13 ans (18 % également). Les plus jeunes et les plus âgés sont les moins nombreux (7 % de 5-7 ans et 16 % de 17-19 ans alors qu'ils représentent 19 et 23 % des 5-19 ans). Dans leur accès à l'autonomie (voir ci-dessus), les 14-16 ans privilégient les « colos » par rapport aux séjours non collectifs où ils sont moins représentés (21 %). On observe l'effet inverse pour les 17-19 ans qui sont les plus nombreux à partir de manière autonome et non encadrée (32 % de ces partants).

Mais devant l'âge, ce sont là encore les ressources[2] de la famille qui influent davantage sur la fréquentation des « colos », avec au premier rang, celles provenant des revenus du ménage : **81 % des enfants et des jeunes ayant fréquenté un séjour collectif en 2004 vivent dans ménage dont le revenu annuel est supérieur à 23 000 € alors que ce niveau de ressources concerne 63 % des 5-19 ans**.
Cet effet de seuil est encore plus marqué à partir de 27 000 € : 67 % des usagers des colos se situent au-dessus contre 47 % seulement des 5-19 ans.

Interviennent en second les aides au départ : 43 % des enfants en séjours collectifs en bénéficient et seulement 20 % des 5-19 ans. Ces aides proviennent pour 29 % des premiers des comités d'entreprise (15 % sur l'ensemble des enfants et jeunes), pour 13 % des CAF (5 % sur la totalité de la population), 5 % des collectivités locales.

Les aides des Comités d'entreprise sont les nombreuses mais celles des CAF apparaissent plus ciblées sur les séjours collectifs et les enfants les plus défavorisés (revenu inférieur à 12 000 €).

L'impact des aides, quelle que soit leur origine, s'observe notamment sur la tranche revenu 15-18 000 € : elle est la mieux représentée parmi celles situées en dessous du seuil des 23 000 € mais les enfants concernés sont également les plus aidés (61 %).

Bénéficier ou non d'une aide est d'ailleurs le facteur qui discrimine le plus les usagers des séjours collectifs parmi les 5-19 ans qui partent sans leurs parents[3]. Si ces « colons » représentent 24 % des jeunes vacanciers « autonomes », cette proportion s'élève à 40 % pour ceux qui bénéficient d'une aide et se réduit à 19 % pour ceux qui en sont privés.

Le second facteur discriminant est le niveau d'études des parents, et plus spécifiquement celui du père[4] : pour 48 % des enfants en colo, le père est diplômé du supérieur (contre 26 % pour l'ensemble des 5-19 ans). De plus, 40 % ont leurs deux parents de niveau supérieur alors la même situation concerne seulement 18 % des 5-19 ans. Cette variable est bien entendu liée au revenu. Mais on observe un impact spécifique du niveau d'études indépendamment de celui des ressources. A revenu égal, un enfant ou un jeune aura d'autant plus de chances de partir en colo que son père a un niveau d'instruction élevé[5].

[1] On obtient un effectif total de 1 087 650, soit 1.2 % de moins que la fréquentation comptabilisée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour 2004 qui étaient de 1 100 380. [2] Parmi les partants sans les parents séjours non collectifs vs séjours collectifs : v de cramer= .230 pour le revenu, .221 les aides, .212 l'âge, .199 le budget 3 7.7 % du public accueilli en colo et 6.7 % des 5-19 ans [3] Nous avons réalisé, avec la collaboration de la CCAS, un arbre de segmentation (analyse discriminante) qui permet d'identifier le facteur qui distingue le plus deux groupes dans une population, ici les usagers en colos des non usagers. [4] C'est le second facteur discriminant de l'arbre de segmentation, le niveau d'études du père est également la variable liée le plus fortement à la fréquentation des séjours collectifs après les ressources mais devant l'âge (v de cramer .219 pour le niveau d'études du père, .178 pour celui de la mère). [5] corrélation partielle entre la fréquentation de séjours collectifs et le niveau d'études du père, R=-0,42 p=0,039.

Le départ en colo est lié à l'âge, et notamment privilégié par les 14-16 ans. Il répond sans doute au besoin d'autonomie de ces jeunes adolescents qui ne peuvent encore partir sans encadrement. Mais la fréquentation des séjours collectifs est d'abord et avant tout dépendante des ressources financières et culturelles de la famille. Les aides jouent un rôle majeur et s'avèrent essentielles pour maintenir un minimum de mixité sociale. En effet, 73 % des enfants d'employés usagers de colo en bénéficient et 56 % des enfants d'ouvriers. De même, plus de la moitié des « colons » vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 23 000 € ont une aide. Pourtant, ces catégories économiques et sociales sont nous l'avons vu, les moins représentées dans les séjours collectifs. On compte parmi leur public seulement 15, % d'enfants d'employés et 19 % d'enfants d'ouvriers contre 16 % et 32 % parmi les 5-19 ans. On peut penser que sans les aides ces enfants seraient encore moins présents dans les séjours.

Ces résultats nous ont ainsi conduit à interroger la notion de mixité sociale souvent mise en avant par les organisateurs pour de séjours. S'est-elle concrétisée dans la réalité ou représente-t-elle plutôt une valeur, un objectif poursuivi et jamais atteint ? L'enquête réalisée en 1982 par la SOFRES[1] nous fournit des éléments de réponse. Les auteurs de cette étude concluaient : « *le revenu ne discrimine pas les deux populations* » (ménages usagers des centres de vacances et ménages non usagers). Nous avons vu qu'il n'en était pas de même en 2004, l'écart s'étant creusé aux deux extrêmes de l'échelle des revenus. Cette évolution, qui s'observe également pour la distribution des catégories socioprofessionnelles, est à mettre en rapport avec la fréquence des aides : en 1982, 66 % des ménages usagers avait reçu une aide et seulement 41 % en 2004[2]. Cette baisse est générale mais elle est plus accentuée pour les aides des CAF et des collectivités locales. Les premières concernaient 36 % des ménages usagers en 1982 et 15 % en 2004, les secondes 15 % d'entre eux en 1982 et 6 % en 2004, celles des comités d'entreprise étaient perçues par 50 % des familles utilisatrices de séjours collectifs en 1982 et 27 % en 2004. Par ailleurs si les ménages ouvriers restent en 2004 plus fréquemment aidés que les autres, cet avantage s'est réduit par rapport à 1982 : il était de +6 % pour les aides des CE, +16 % pour celles des CAF et +6 % pour celles des collectivités locales contre +2 %, 10 % et +1 % aujourd'hui.

Moins fréquentes qu'il y a 20 ans, les aides sont également moins centrées sur les plus défavorisés et s'avèrent insuffisantes pour préserver une réelle mixité sociale dans les séjours collectifs. Les colos ne sont plus à même de jouer le rôle qu'elles avaient par le passé dans l'accès aux vacances de tous les enfants. On retrouve d'ailleurs cet impact des aides sur le départ et le non départ.

Rester chez soi

En 2004, **25,5 % des 5-19 ans**, soit 2 800 000 enfants et jeunes, **ne sont pas partis en vacances** (plus de 4 nuits consécutives). Parmi eux, 73 %, soit **2 000 000 de 5-19 ans ne se sont pas déplacés au moins deux nuits de suite ou en week-end.**

On ne dispose pas de données comparables sur les déplacements de courte durée pour 1999. En revanche, on observe une baisse du taux de non partants : **en 1999, 28,2 % des 5-19 ans étaient privés de vacances**. Cette réduction a-t-elle pour autant bénéficié à tous les enfants et contribué à réduire les inégalités ? Quels sont aujourd'hui les facteurs favorisant le départ ou à l'inverse ceux contribuant à l'empêcher ?

Etant donné la prédominance du modèle des vacances familiales, il n'est pas surprenant de constater que **le départ des enfants est très dépendant de celui de leurs parents**. Cette relation apparaît encore plus forte en 2004 qu'en 1999. Quand les parents ne sont pas partis, 68.9 % des 5-19 ans n'ont pas bénéficié de vacances en 2004 et 66.6 % en 1999. Intervient ensuite le revenu, plus fortement également en 2004 qu'en 1999. **L'écart entre les deux extrémités de l'échelle des revenus s'est creusé.** Le taux de non partants dans la tranche la plus basse (moins de 9 000 € en 2004 et moins de 45 000 F en 1999) a augmenté de 8 points (38 à 46 %) alors qu'il est passé de 4.2 à 2.7 % pour les revenus les plus élevés (plus de 68 000 € en 2004 et plus 450 000 F en 1999). Non seulement cette inégalité s'est renforcée mais elle concerne une proportion croissante d'enfants : la tranche la plus basse représentait un peu plus de 6 % des 5-19 ans en 1999 et 2004, la plus haute 2.7 % en 1999 et 6.7 % en 2004.
Si l'on considère le niveau de vie réparti en quatre tranches, l'écart a également augmenté mais de manière plus modérée. Les enfants vivant dans un ménage appartenant au quart de la population le plus pauvre avaient en 1999 cinq fois plus de chances d'être non partant que les plus aisés, en 2004 ce rapport est de 1 à 7. Le poids des conditions économiques est fortement ressenti par les enfants et les jeunes : **près de la moitié des non partants en 2004 (46,7 % soit 1 300 000) déclaraient n'avoir pas bénéficié de vacances pour des raisons financières**.

[1] *SOFCO SOFRES communication, Les centres de vacances pour enfants, enquête sur la clientèle actuelle et potentielle, Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, CNAF, Commission Technique et Pédagogique des centres de vacances et de loisirs, 1983.* [2] *L'enquête SOFCO SOFRES portant sur les ménages d'enfants de 6 à 14 ans, nous avons traité les données recueillies en 2004 par l'INSEE sur la même population afin de pouvoir comparer les distributions.*
[3] *v de cramer .312 en 2004 et .286 en 1999*

Outre le revenu et le départ des parents, quels sont en 2004 les facteurs déterminant la probabilité des enfants de bénéficier en vacances ? Quel est leur impact respectif ? Une régression logistique nous a permis d'isoler l'effet spécifique de chacun d'entre eux (cf. graphique ci-dessous).

LE DÉPART EN VACANCES EN 2004

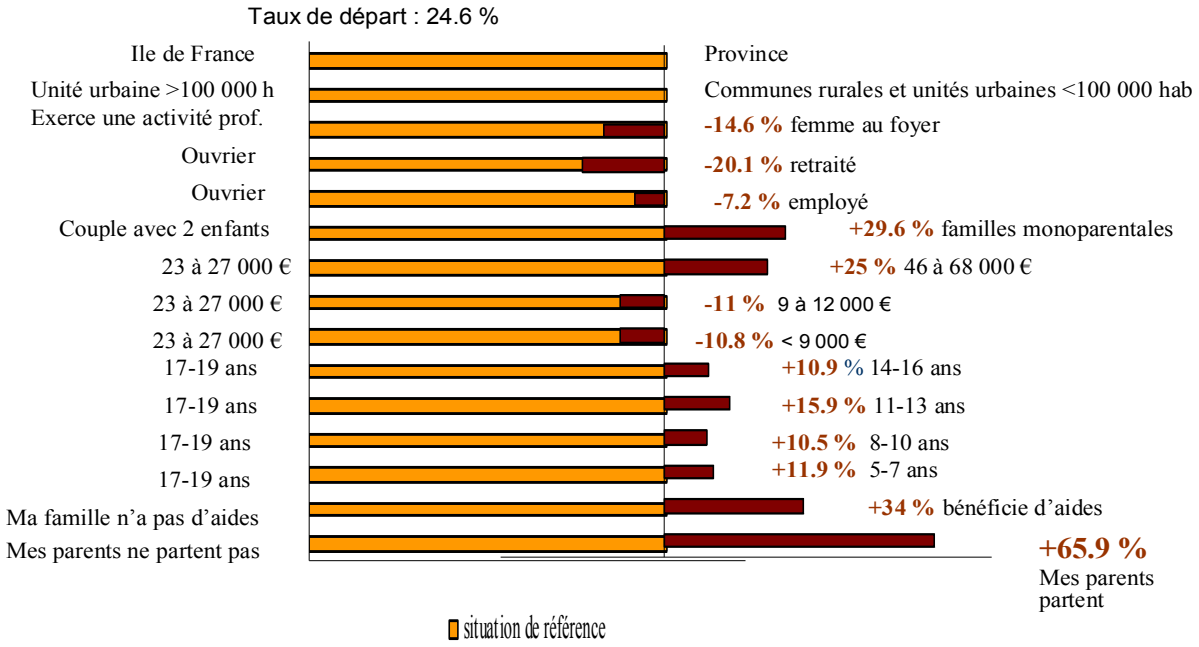

<u>Lecture</u> : Pour un jeune de 17-19 ans, dont les parents ne partent pas, ne bénéficiant pas d'aides, vivant dans un ménage ouvrier dont le revenu est de 23 à 27 000 € annuel, ménage composé d'un couple avec 2 enfants résidant en Ile de France, dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, la probabilité estimée de partir en vacances est de 24.6 %. On peut calculer la probabilité estimée de partir pour une personne s'écartant d'un critère de la situation de référence. Ainsi un jeune ayant les mêmes caractéristiques mais dont les parents partent aura 65.9 % de chances supplémentaires de partir, soit une probabilité de (65.9 +24.6=) 90.5 %.

Après le départ des parents, ce sont les aides qui ont l'impact le plus fort. La probabilité de partir en vacances augmente de plus d'un tiers quand la famille bénéficie d'aides. Vivre dans une famille monoparentale augmente également fortement les chances de partir, indépendamment des autres caractéristiques. Les vacances avec le parent qui a la garde de l'enfant s'ajoute sans doute à celles partagées avec l'autre parent. En revanche, quand le chef de famille est « femme au foyer », la probabilité de partir se réduit. L'importance du revenu se confirme et le modèle de régression permet d'identifier son impact propre. Au-delà de 46 000 €, les chances de bénéficier de vacances augmentent d'un quart, à l'opposé, un revenu annuel inférieur à 12 000 € réduit cette probabilité. 11 % des 5-19 ans sont concernés par ce niveau de revenu, soit plus d'un million d'enfants et de jeunes. Soulignons que ce seuil est bien supérieur à celui qui définit la pauvreté monétaire, estimée par l'INSEE pour 2004 à 9 456 € annuels[1].

Par ailleurs, les enfants d'employés (16.4 % des 5-19 ans) et de retraités (3 %) apparaissent les plus défavorisés**.** Ce sont en effet les enfants d'ouvriers qui ont le plus bénéficié de la réduction du taux de non partants (41 % en 1999 et 34 % en 2004) alors que la situation des enfants d'employés s'est détériorée (28.7 % en 1999 et 31,2 % en 2004)[2] et celle des enfants de cadres restant stable (4,6 % en 2004 et 4 % en 1999).

L'âge demeure un déterminant important, toutes les tranches d'âge en dessous de 17 ans, et particulièrement les 11-13 ans, ont une probabilité de partir plus forte que les plus âgés. Plus enclins aux départs sans les parents, les 17-19 ans n'ont sans doute pas toujours les moyens de concrétiser leur désir. Enfin, le lieu de résidence (Ile de France ou province) et la taille de l'agglomération ne sont pas significatifs[3].

[1] *9 456 € annuels représentent 60 % du revenu médian qui le seuil de pauvreté généralement retenu au niveau européen.*
[2] *31 % des enfants de ménages employés vivent ainsi dans une famille dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 € contre 16 % des enfants de ménages ouvriers.* [3]*si les habitants des communes rurales ont moins de chances de partir, il ne s'agit que d'une tendance.*

L'accès aux vacances des 5-19 ans

Si la proportion d'enfants et de jeunes privés de vacances s'est réduite entre 1999 et 2004, les inégalités se sont creusées. Pour un million d'entre eux, vivant dans un ménage à revenu annuel inférieur à 12 000 € l'accès aux vacances s'avère particulièrement difficile et jusque 27 000 € (soit 53 % des 5-19 ans) le taux de non partants reste supérieur à la moyenne.

Le départ des enfants reste très fortement dépendant de celui des parents, en raison notamment d'un modèle dominant qui est celui des vacances familiales, mais également des ressources économique des ménages qui leur permettent ou pas de faire partir leurs enfants. L'impact des aides s'avère fortement déterminant. En bénéficier augmente en effet d'un tiers les chances de partir. De plus elles permettent de compenser l'effet du non départ des parents : de 31 % de partants quand les parents ne bénéficient pas de vacances, on atteint 75 % si la famille a une aide[1]. Mais ces aides concernent seulement 20 % des 5-19 ans, la majorité provenant des comités d'entreprise (14.6 % des 5-19 ans) puis des CAF (4.8 %). Elles se révèlent insuffisantes pour compenser les inégalités au départ mais également celles qui marquent les différents types de pratiques.

L'accès aux vacances familiales s'avère en effet également dépendant des conditions socioéconomiques des familles. Les départs sans les parents concernent la moitié des jeunes vacanciers. Liés à l'âge, ces séjours constituent certes un mode d'apprentissage de l'autonomie. Mais ils prennent un sens et un contenu différent selon qu'ils complètent ou compensent des vacances familiales empêchées. Les enfants et les jeunes qui cumulent vacances en famille et sans les parents partent notamment deux fois plus fréquemment en séjour collectif (31 %) que ceux dont les vacances se déroulent exclusivement sans leurs parents (15 %)[2].

Les séjours collectifs ne semblent en effet plus permettre aux enfants défavorisés d'accéder aux vacances. Leur fréquentation, liée à l'âge et au niveau d'études des parents, est avant tout dépendante du revenu de la famille. Là encore les aides ont rôle déterminant mais elles restent insuffisantes pour permettre une réelle mixité sociale dans ces séjours.

Associées au départ dans notre imaginaire social, les vacances constituent un modèle dominant et une pratique majoritaire. **Ne pas partir constitue alors une forme d'exclusion d'autant que l'on valorise par ailleurs l'apprentissage de la mobilité**. Cette exclusion est fortement ressentie par les enfants. Ne pas pouvoir passer une semaine de vacances par an en dehors de chez soi est en effet la privation la plus durement ressentie, selon les résultats d'une étude anglaise sur la pauvreté des enfants[3].

Se pose alors la question du droit aux vacances des enfants et des jeunes et des leviers possibles pour favoriser ce droit. Nous avons vu l'impact déterminant des aides sur le départ, mais également sur la fréquentation des séjours collectifs.
Se pose également la question du mode de vacances et des expériences vécues par les enfants. Les vacances sans ses parents, chez des parents, des amis, les grands-parents, peuvent constituer un moment privilégié pour resserrer les liens familiaux, tester son autonomie dans un cadre familier. Mais qu'en est-il quand il s'agit non pas d'un choix, mais d'une solution par défaut ? Doit-on laisser les séjours collectifs, les colos, devenir un mode de vacances réservé aux enfants issus des familles les plus aisées et les plus diplômées. Pourtant, les familles, nous l'avons montré dans une étude précédente, ont une image positive des ces séjours. Elles expriment également des attentes fortes à leur égard, attentes centrées sur des aspects éducatifs.

La question de l'accès aux vacances, du droit aux vacances est loin d'être secondaire ou futile. C'est de cohésion sociale dont il s'agit à travers ces données récentes. A l'ensemble de partenaires de s'en saisir : pouvoirs publics, CAF, comités d'entreprise, collectivités locales, associations organisatrices de séjours…

[1] *cf. les résultats d'un arbre de segmentation, les aides sont après le départ des parents, le second facteur discriminant les partants des non partants.* [2] *V de cramer=.188* [3] *Department of work and Pension, Measuring Child poverty consultation, 200 cité dans le rapport de l'ONPES, 2005-2006.*

LES VACANCES DES 5-19 ANS

✶ **Le taux de départ en vacances des 5-19 ans :** progression de 71.2 % en 1999 à 74.5 % en 2004 ;
Mais 2 800 000 enfants et jeunes ne sont pas partis en vacances (plus de 4 nuits consécutives) et 2 000 000 ne sont pas déplacés au moins deux nuits de suite ou en week end.

✶ **Entre 1999 et 2004,** l'écart s'est creusé entre les deux extrémités de l'échelle des revenus et des niveaux de vie. Le départ des enfants et des jeunes dépend fortement de celui des parents. **Ce sont ensuite les aides qui ont l'impact le plus déterminant**, 20 % des 5-19 ans en bénéficient.

✶ **Le départ en famille** constitue le mode de vacances le plus fréquent (59.5 % des 5-19 ans, 80 % des partant) et le seul pour 53 % des partants ; il est soumis à des inégalités sociales et économiques importantes.

✶**Les séjours sans les parents** concernent 47 % des partants et 35 % des 5-19 ans.

Ce type de vacances est privilégié entre 14 et 16 ans (entre 50 et 53 % des partants), mais surtout à partir de 17-18 ans (près de 60 %) et à 19 ans (67 %) ;

Parmi ceux qui partent sans leurs parents, deux types de populations :

- ceux qui partent exclusivement sans leurs parents (20 % des partants, soit 15 % des 5-19 ans), ils sont plutôt issus de ménages défavorisés (revenu annuel inférieur à 15 000 €).
- ceux qui cumulent vacances familiales et séjours autonomes (27 % des partants soit 20 % des 5-19 ans), ils sont plutôt issus de familles aisées (cadres, revenu supérieur à 46 000 €) ;

✶En 2004, **8.4 % des 5-19 ans sont partis en séjour collectif** (11.3 % des partants), les 8-16 ans sont les plus nombreux à partir en colo, mais surtout les 14-16 ans (31 % des usagers) ;

Si en 1983, la SOFRES concluait que le revenu ne discriminait pas les ménagers usagers des colos des ménages non usagers, il n'en est pas de même en 2004 : 81 % des 5-19 ans usagers vivent dans une famille dont le revenu est supérieur à 23 000 € alors ce niveau de revenu concerne seulement 63 % des 5-19 ans.

Après le revenu ce sont les aides qui ont l'impact le plus déterminant sur le départ en colo.
Elles concernent 43 % des usagers, 29 % sont aidés par un comité d'entreprise, 13 % par une CAF et 5 % par une collectivité locale. Mais on constate que **la proportion de ménages usagers bénéficiant de ces différents types d'aides s'est réduite de moitié entre 1983 et 2004.**

Ces aides sont aujourd'hui insuffisantes pour garantir une réelle mixité sociale dans ces séjours.

Isabelle Monforte, chef de projets
José Van Zwieten, chargée d'études
OVLEJ – ObservatoireVLEJ@aol.com